



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 316-01

1. Lors d'une séance tenue le 20 avril 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 316-01 intitulé :
 - **Règlement modifiant le règlement de permis et certificats numéro 316 afin d'apporter des correctifs suite à son remplacement**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 16 mars 2026
Dépôt du projet de règlement	Le 16 mars 2026
Adoption du règlement	Le 20 avril 2026
Certificat de conformité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	Le 25 mai 2026
Avis public d'entrée en vigueur	Le 28 mai 2026
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 28^e jour du mois de mai deux mille vingt-six.

Sandra Boulanger
Directrice générale